

Consommation abusive d'alcool, 2015



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Avis de Correction

Le 19 octobre 2017, nous avons révisé l'estimation des Canadiens qui ont déclaré une consommation d'alcool les mettant à risque au cours de la semaine précédente. Les estimations se chiffraient initialement à 74,0 % pour les personnes dont la consommation d'alcool est abusive et à 54,0 % pour les personnes dont la consommation d'alcool n'est pas abusive. Après correction d'une erreur, les estimations sont de 58,4 % et de 6,7 %, respectivement.

L'estimation des jeunes Canadiens qui ont consommé une boisson alcoolisée au cours des 12 mois précédents est aussi révisée. L'estimation se chiffrait initialement à 74,9 %, mais cette estimation a exclu des jeunes qui n'ont pas bu de l'alcool pendant leurs vies. Si tous les jeunes sont inclus, l'estimation correcte est 27,0 %.



Feuillets d'information de la santé Consommation abusive d'alcool, 2015

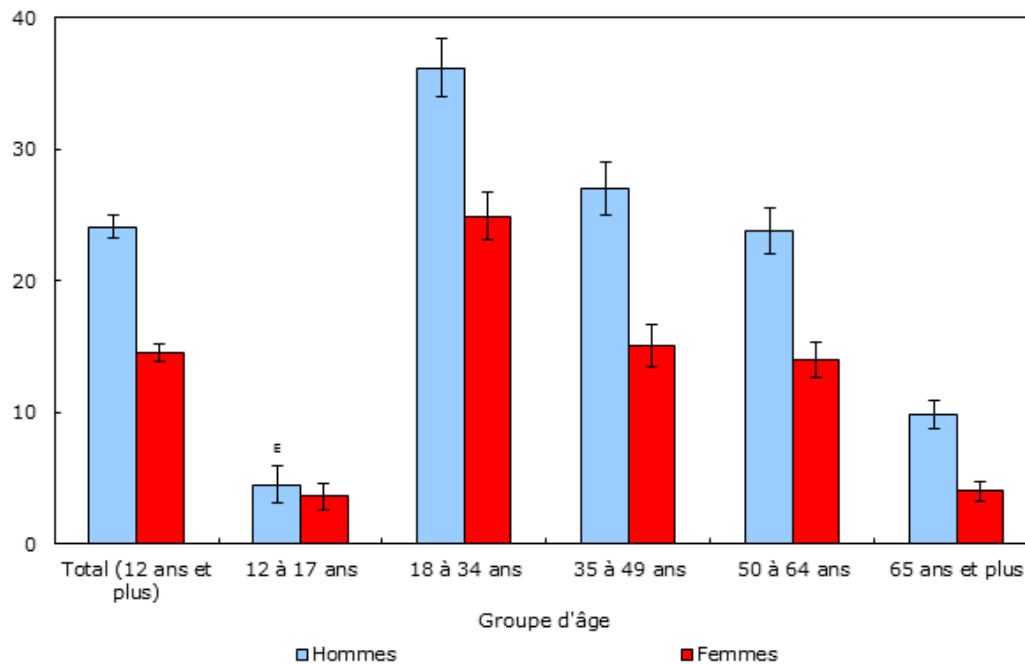


En 2015, 19,2 % des Canadiens âgés de 12 ans et plus, soit environ 5,8 millions de personnes, ont déclaré des consommations d'alcool pouvant être considérées comme étant abusives¹. Dans l'ensemble, les hommes étaient plus susceptibles (24,1 %) d'avoir eu une consommation abusive d'alcool que les femmes (14,5 %) en 2015².

Le groupe d'âge des personnes âgées de 18 à 34 ans, des deux sexes confondus, avait la proportion la plus élevée de consommateurs abusifs d'alcool. Dans ce groupe d'âge, 36,2 % des hommes et 24,9 % des femmes consommaient de l'alcool de façon abusive (graphique 1).

Graphique 1
Consommation abusive d'alcool, selon le groupe d'âge et le sexe, population à domicile de 12 ans et plus, Canada, 2015

pourcentage



≠ à utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 15,1 % et 35,0 %)

Note : Par consommation abusive d'alcool, on entend les hommes qui ont déclaré avoir bu cinq verres d'alcool, ou les femmes ayant déclaré avoir bu quatre verres d'alcool, en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2015.

Puisqu'il est illégal de vendre de l'alcool à quiconque est âgé de moins de 18 ans au Canada³⁴, la proportion de consommation abusive d'alcool chez les personnes âgées de 12 à 17 ans est, selon toute attente, faible (4,1 %). Même si les lois interdisent la consommation avant l'âge légal, des jeunes sont tout de même capables de consommer des boissons alcoolisées. En 2015, 27,0 % des jeunes Canadiens ont consommé une boisson alcoolisée au cours des 12 mois précédents, et 40,8 % l'ont fait au moins une fois par mois.

La proportion de résidents qui ont déclaré avoir une consommation abusive d'alcool était **inférieure** à la moyenne nationale (19,2 %) en Colombie-Britannique (17,3 %).

La proportion de résidents qui ont déclaré avoir une consommation abusive d'alcool était **supérieure** à la moyenne nationale dans les provinces suivantes :

- Terre-Neuve-et-Labrador (25,6 %)
- Québec (20,2 %)
- Saskatchewan (21,7 %)

La proportion de répondants ayant déclaré consommer de l'alcool de façon abusive a été environ la même que la moyenne nationale dans les autres provinces.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2015 renfermait aussi des questions sur la consommation d'alcool au cours de la semaine précédente. Des 5,8 millions de personnes ayant eu une consommation abusive d'alcool en 2015, 58,4 % ont déclaré avoir consommé de l'alcool au cours de la semaine précédente d'une manière qui met à risque leur santé à long terme. Chez les Canadiens qui n'ont pas une consommation abusive d'alcool, 6,7 % a déclaré avoir consommé de l'alcool au cours de la semaine précédente d'une manière qui pose des risques à long terme. En moyenne, les Canadiens dont la consommation d'alcool est abusive avaient consommé 9,8 verres au cours de la semaine précédente, par rapport à 1,6 verre chez les personnes n'ayant pas une consommation abusive d'alcool.

Au sujet de la consommation abusive d'alcool

La consommation excessive d'alcool peut avoir des conséquences graves sur la santé et sur le plan social, particulièrement lorsqu'elle se combine à d'autres comportements, comme la conduite en état d'ébriété. Chez les hommes, la consommation abusive d'alcool est définie comme le fait d'avoir bu cinq verres d'alcool ou plus en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année. Chez les femmes, la consommation abusive d'alcool est définie comme le fait d'avoir bu quatre verres d'alcool ou plus en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année.

Selon les Directives de consommation d'alcool à faible risque (DCAFR) du Canada, parmi les risques à long terme que pose la consommation d'alcool, il y a les maladies du foie et certains cancers. On considère les hommes à risque s'ils ont consommé plus de 15 verres d'alcool au cours de la semaine de déclaration ou s'ils ont consommé au moins 4 verres en une journée. On considère les femmes à risque si elles ont consommé plus de 10 verres d'alcool au cours de la semaine de déclaration ou si elles ont consommé au moins 3 verres en une journée.

Références

Hindmarch I, J, Bhatti G, Starmer D, Mascord, J, Kerr et N, Sherwood, 1992, «The effects of alcohol on the cognitive function of males and females and on skills relating to car driving », *Human Psychopharmacology: Clinical & Experimental*, vol.7, no 2.

Hotton, T, et D, Haans, 2004, «Consommation d'alcool et de drogues au début de l'adolescence (www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2003003/article/6846-fra.pdf) », *Rapports sur la santé*, vol. 15 no 3, produit no 82-003 du catalogue de Statistique Canada. (site consulté le 17 Janvier 2017)

Pérez, C. 2005. , «Les passagers de conducteurs en état d'ivresse (www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2004002/article/7788-fra.pdf) », *Rapports sur la santé*, vol. 16 no 2, produit no 82-003 du catalogue de Statistique Canada. (site consulté le 17 Janvier 2017)

Tjepkema, M. 2004. «Dépendance à l'alcool et aux drogues illicites (www.statcan.gc.ca/pub/82-003-s/2004000/pdf/7447-fra.pdf) », *Rapports sur la santé*, vol. 15, produit no 82-003 du catalogue de Statistique Canada. (site consulté le 17 Janvier 2017)

Wilkins, K. 2002. «Consommation modérée d'alcool et maladie cardiaque (www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2002001/article/6342-fra.pdf) », *Rapports sur la santé*, vol. 14 no 1, produit no 82-003 du catalogue de Statistique Canada. (site consulté le 17 Janvier 2017)

Données

D'autres données sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont disponibles dans les tableaux CANSIM 105-0508 (www.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=1050508) .

Notes

- 1 Dans le présent article, les estimations qui renvoient à la moyenne nationale ou au taux canadien excluent les territoires. Il en est ainsi parce qu'une partie de la population des territoires était exclue de la couverture de l'ESCC en 2015. Seule la moitié des collectivités des territoires ont été visitées en 2015, l'autre moitié l'ayant été en 2016; les analyses fondées sur les données recueillies dans les territoires sont donc disponibles uniquement pour les cycles de deux ans de l'ESCC (p. ex., 2015-2016).
- 2 Dans le présent article, si deux estimations sont présentées comme étant différentes, cela signifie que la différence était statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 % (valeur de p inférieure à 5 %).
- 3 Centre canadien de lutte contre les toxicomanies. <http://www.ccsa.ca/fra/topics/alcohol/Pages/Legal-Drinking-Age-for-Alcohol-in-Canada.aspx> (site consulté le 11 Décembre 2016)
- 4 L'âge légal pour boire de l'alcool est de 18 ans en Alberta, au Manitoba et au Québec. Dans les autres territoires et provinces, l'âge est fixé à 19 ans.